



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
57

Séance du 30 juin 2026

Objet

EHPAD Les Charmilles

Tarifs restauration pour les
visiteurs au 1^{er} juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 18 juin 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay, Verpillot, Montagut, Monsieur Hairault, Mesdames Brault-Pitaud, Motte-Tchernia, Maës, Monsieur Vignaud, et Mesdames Salitra et Porteret.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Elisabeth Gancel, pouvoir donné à Madame Adélaïde Montagut

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Tahir Thiam
Monsieur Jean Arnal

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice	15
Présents	12
Votants	13

Vote

Pour	13
Contre	0
Abstention	0



EHPAD LES CHARMILLES

TARIFS RESTAURATION POUR LES VISITEURS AU 1^{ER} JUILLET 2026

Vu les tarifs restauration en vigueur délibérés en 2023,

Vu l'absence de revalorisation de ces tarifs depuis 2023,

Vu l'inflation constatée,

Considérant la qualité des repas servis,

Il est proposé les tarifs de restauration suivants à compter du 1^{er} juillet 2026 :

- Familles de résidents et visiteurs (du lundi au samedi) : 14 € (contre 13,60 €) ;
- Familles de résidents et visiteurs (dimanche et jours fériés) : 18 € (contre 17,70 €).

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de délibérer sur ces tarifs.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de fixer les tarifs suivants pour les familles de résidents et visiteurs à compter du 1^{er} juillet 2026 :

- o Du lundi au samedi : 14 € (quatorze euros) par repas.
- o Les dimanches et jours fériés : 18 € (dix-huit euros) par repas.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS



La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS